

Je soussignédemeurant à atteste sur l'honneur avoir exercé les mandats professionnels ou syndicaux ou participé aux actions de développement agricole et rural ou aux sessions de formation ci-dessous :

Date de l'absence	Durée de l'absence (en heures)	Lieu de la réunion ou de la formation	Organisme convoquant ou représenté	Nature de la réunion ou de l'action					Indiquer le sujet précis de la réunion, de l'action ou de la formation à laquelle vous avez participé : - Si information manquante ou imprécise, pas de prise en charge financière ; - Si développement agricole et rural, préciser le numéro du thème correspondant (1)	Réservé au Service de Remplacement			
				Formation	Réunion d'information Groupe de réflexion	Commission administrative	Bureau, CA, AG, com. statutaire Représentation ou gestion de la structure	Préparation et réalisation action / projet / évènement		Développement agricole et rural	Mandat professionnel	Formation hors dév. agricole	Mandat syndical

(1) Thématiques développement agricole et rural :

- ① Chaînes de valeur valorisant des modes de production agroécologiques / ② Renouveau des générations, qualité de vie au travail
- ③ Réduction des émissions de gaz à effet de serre et stockage du carbone / ④ Autonomie protéique et azotée
- ⑤ Agrobiodiversité / ⑥ Accompagnement des systèmes de production face aux aléas et au changement climatique
- ⑦ Gestion intégrée de la santé animale et végétale / ⑧ Bien-être animal / ⑨ Levier du numérique

Fait à

Le

Signature

En application de l'article 441-7 du code pénal, le signataire de la présente attestation reconnaît s'exposer à des poursuites judiciaires en cas de fausses déclarations de sa part. Le remplacement, dès lors qu'il n'aura pu être effectué le jour de l'absence, pourra être différé dans le délai maximum, qui ne peut excéder trois mois, de réalisation des travaux qui auraient du être accomplis le jour de l'absence.

Les données à caractère personnel recueillies font l'objet de traitements ayant pour finalités la gestion de votre remplacement et de vos demandes de mise à disposition de personnel régies par les articles L.1253-1 et suivants et R.1253-14 et suivants du code du travail. Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée de 6 ans, sauf si une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant (nom et adresse mail du Délégué à la protection des données).